

Collobrières

notre village

Avril - Mai - Juin

BULLETIN TRIMESTRIEL N° 12

2012

Journal Municipal du PRINTEMPS

La Vie municipale

<i>BILAN 2011</i>	3
<i>Budget 2012</i>	4
<i>Subventions aux associations</i>	6
<i>Regard sur nos associations</i>	6

La Vie Sociale

<i>Le CCAS en Italie</i>	7
<i>Le plan canicule</i>	7

La Vie économique

<i>Nos nouveaux commerçants</i>	7
---------------------------------	---

Urbanisme

<i>Nouvelles règles d'urbanisme</i>	8-9
-------------------------------------	-----

Le Cadre de Vie

<i>Adressage</i>	10
<i>Paul Gautier</i>	10

La Jeunesse

<i>Emploi saisonnier</i>	11
<i>Voyage à Ancelle</i>	11

Les Rendez-vous du Printemps

Rencontres

<i>L'Adjudant ETHEVE</i>	14-15
--------------------------	-------

LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

En cette période d'incertitude sur l'avenir, troublée à la fois par la crise économique et par le renouvellement politique, la commune vous présente aujourd'hui son budget primitif pour l'année 2012 ainsi que le compte administratif de l'année précédente. Il est toujours intéressant de mettre ces 2 exercices en perspective afin de montrer la continuité et l'efficacité de notre politique de maîtrise des finances. **Le contexte économique nous impose plus encore une gestion communale rigoureuse et la maîtrise des dépenses** sans sacrifier l'investissement sur l'avenir.

1) Commençons par le budget primitif 2012 :

Le budget primitif 2012 a été préparé dans le respect des objectifs et priorités de la politique municipale. Cette année encore, et pour la 12ème année consécutive, nous avons construit le budget sans aucune augmentation des taux des taxes communales.

Pourtant, les recettes de la commune sont de plus en plus incertaines : les nouvelles modalités de calcul de répartition des dotations de l'Etat, les baisses de subventions du Conseil Général et Conseil Régional, l'augmentation des coûts EDF, des carburants, des assurances, des déchets, des taxes TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), et la TVA (5.5% à 7%), réduisent inexorablement notre marge de manœuvre.



Remise du Livret Citoyen aux jeunes votant pour la 1ère fois.

Notre budget est donc construit autour de recettes sans augmentation des taux, et avec l'objectif difficile mais indispensable de maîtrise des dépenses publiques, et la gestion des priorités dans le cadre de l'enveloppe disponible. Bref, du bon sens !

Cette politique budgétaire est efficace : en effet, comme nous le verrons plus loin, notre commune dégage cette année encore un excédent de fonctionnement, ce qui nous permet de maîtriser sa dette tout en finançant nos investissements. Le budget de fonctionnement 2012 se place dans la même démarche et donc la même enveloppe que 2011.

Dans les périodes difficiles, il est également indispensable de soutenir aussi les efforts et le travail de terrain de chacun. C'est pourquoi, cette année encore, **l'enveloppe aux associations est maintenue** à 8 % du budget de fonctionnement.

Les marges de manœuvres budgétaires restent donc étroites, mais ce travail de gestion au quotidien nous permet d'investir sereinement pour l'avenir.

En particulier, un grand chantier s'ouvre pour nous en 2012 : L'avenue Victor Mathieu.

Les travaux, qui débuteront sous peu, avoisineront la somme d'environ 600 000 € pour la 1ère tranche (600 mètres environ). Ils seront en partie financés par un emprunt et par la taxe d'aménagement que nous avons votée dernièrement. Ce chantier inclut de gros travaux de voirie : enfouissement des réseaux, rénovations des conduites eau, assainissement, renforcement d'EDF, le réseau pluvial... J'insiste sur ces travaux de voirie, qui ont de lourdes conséquences sur les budgets communaux.

La sagesse nous imposera de n'ouvrir que des zones où les réseaux et les voies nécessaires seront suffisants lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). **Je vous laisse réfléchir aux conséquences d'une urbanisation non maîtrisée et qui laisse aux générations futures des problèmes et des dettes.**

Autres investissements 2012 :

- L'acquisition de Terre Rousse est à nouveau inscrite en investissement. La passerelle de la scierie sera rénovée et éclairée, elle permettra d'accéder au parking de Terre Rousse et desservira une grande partie du village.
- La réfection de la Rue Lamartine (réseaux eau, assainissement et voirie),
- Acquisition de matériel pour la mise en place de la redevance incitative, tractopelle et tracteur,
- Et bien sûr le PLU (plan local d'urbanisme).

Malgré la crise que nous traversons, le budget 2012 est volontairement optimiste et chaque fois que nous le pouvons, nous posons les fondations pour l'avenir de notre commune.

2) Présentation du compte administratif 2011

Le compte administratif de l'exercice 2011 fait ressortir un excédent de 761 166 € (section de fonctionnement et investissement). Le montant total de la dette (budgets commune, eau et assainissement) est de 1 400 398 € au 31 décembre 2011.

Ainsi, notre commune conserve un taux d'endettement faible (moins de 800 € par habitant !) tout en maintenant une capacité d'autofinancement forte grâce à l'excédent de fonctionnement. Le «ratio encours de dette / marge brute» (c'est-à-dire notre capacité à rembourser nos dettes) est donc de moins de 2 ans ! (1,8 exactement, lorsque la moyenne des communes est au delà de 7 ans).

Je vous rappelle que depuis 12 ans, le taux des taxes locales reste inchangé, alors que les marges de manœuvres financières se réduisent d'année en année.

Après les inondations de novembre, des travaux s'imposaient aux propriétaires des berges. **Avec mon équipe, nous avons choisi de mettre en place un chantier d'insertion en partenariat avec les services de l'Etat.**

Chantier qui s'adresse aux demandeurs d'emplois aux allocataires du RSA, la commune par convention, s'est associée à « L'Association de Sauvegarde pour la Forêt varoise », moyennant une subvention communale pour réaliser l'entretien du réal collobrier.

Chacun d'entre nous peut se rendre compte du magnifique travail accompli par nos jeunes collobriérois. Face à cette réussite, nous avons décidé de prolonger ce chantier jusqu'à la fin de l'année.

Notre territoire est essentiellement rural et nous avons toujours su nous adapter. Mais le changement de société que nous vivons est inquiétant. **Dernièrement, la Caisse d'Epargne a décidé de fermer son agence** qui « n'est pas assez rentable ». De qui se moque-t-on ? De chacun d'entre nous, qui durant des décennies, avons accordé notre confiance, en leur laissant le soin de gérer nos économies et apporter à « L'Ecureuil » ses lettres de noblesse.

Décider brutalement de fermer cette banque locale, c'est trahir cet engagement et participer au démantèlement et à la désertification de l'environnement économique et social des zones rurales.

Collobrières est toujours un village accueillant. Tous ceux qui y viennent, le disent et ils en sont surpris : "notre village bouge", "s'anime tous les jours...". Pour y arriver il a fallu "tenir les finances", elles sont saines et le budget 2012 est équilibré... Belle gestion, merci à tous ceux qui y contribuent. Ce bulletin en est le reflet. Bonne lecture à tous.

Profitez bien des premiers signes du printemps et sachez apprécier au jour le jour la chance que nous avons de vivre ici.

Très cordialement,

LE MAIRE
Christine AMRANE

Les comptes administratifs 2011

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
OPERATIONS REELLES	1 505 536.58	1 873 414.65		OPERATIONS REELLES	2 314 219.81	2 707 508.06	
OPERATIONS D'ORDRE	20 966.22	7 957.03		OPERATIONS D'ORDRE	6 741.30	19 750.49	
TOTAUX 1	1 526 502.80	1 881 371.68	354 868.88	TOTAUX 2	2 320 961.11	2 727 258.55	406 297.44

Bilan de l'année budgétaire 2011

Le compte administratif de la commune

Le compte administratif de l'exercice 2011 présente un **excédent de fonctionnement** de 406 297.44 € et un excédent de la section d'investissement de 354 868.88 € soit un **cumul positif total de 761 166.32 €**.

Dépenses d'équipement : 1 363 828.99 € (89.3 % des dépenses).

*Bâtiment Scolaire solde
Réfection Dutasta Danton
Réfection Cours Mirabeau
Avenue Sainte Marguerite (éclairage public et réfection de l'enrochement)
Maison Berret, Réhabilitation Maison Biancheri
Acquisition d'un Véhicule plateau/caisson
Travaux de voirie (pont vieux valescure...)
Divers travaux Marianne, Jeux école maternelle
Frais études terre rousse/Victor Mathieu
Acquisitions
Emetteur TNT
Etude Avenue Victor Mathieu, CVO de Hyères, passerelle de la Scierie
Réorganisation de la voirie Communale*

Le compte administratif eau et assainissement

Compte Administratif eau et assainissement

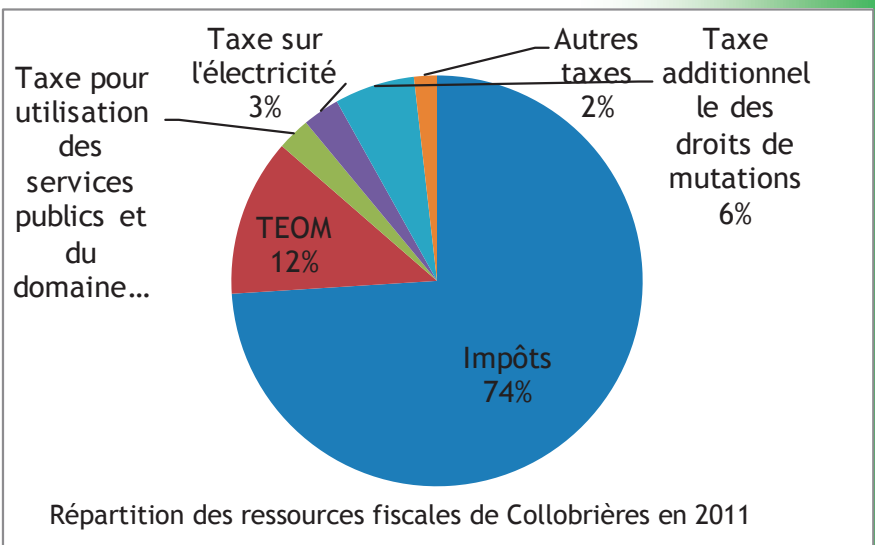
Dépenses d'équipement en eau : 77 490.96 € (94 % des dépenses)

Dépenses d'équipement : 188 633.29 € (99.4 % des dépenses).

*Réhabilitation réseau Rue Dutasta
Réhabilitation réseau Cours Mirabeau
Pose poteau incendie stade
Branchement Rue Jean Jaurès/Rue Marat
Collecteur
Réfection Lit de Séchage
Etude Schéma pluvial
Canalisation Caminat
Fuite Lamartine*

Les recettes de fonctionnement de la commune ne proviennent pas seulement des impôts ; les ressources fiscales ne représentent même que **64 %** des recettes en 2011. 25 % proviennent de subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités. 8 % sont issues des produits courants et 2 % des atténuations de charges.

Au sein de ces 64 % de ressources fiscales, **les contributions directes** (vos impôts) comptent pour les **3/4**, les autres ressources provenant de diverses taxes comme le montre le graphique suivant.



Les budgets 2012

Le budget de la commune

Le contexte financier incertain, que nous connaissons depuis la crise du système bancaire de 2008 nous a conduit à redoubler d'efforts au niveau de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et à être encore plus sélectifs dans le choix de nos investissements.

Le budget primitif 2012 de la commune est préparé et voté dans le respect des objectifs et priorités de la politique municipale de **maintenir le taux des taxes communales identiques depuis 2000**.

Et cela malgré le contexte économique

- de réduction des subventions attribuées par le Conseil Général - Conseil Régional et ETAT,
- de réduction des taxes additionnelles de droit de mutation.

Malgré toutes ces difficultés nous avons pu maintenir un programme de travaux ambitieux pour un montant de 3 225 618 € tous budgets confondus.

La liste non exhaustive des projets budgétisés pour l'année 2012 sur le budget communal :

*Acquisition de Terre Rousse, Etude PLU
Travaux Cour Ecole cantine, Passerelle Scierie
Saint Pons : travaux d'urgence
Chemin du Pilon, les Grès, les Vaucannes
Aménagement parking derrière église
Acquisition de conteneurs individuels ...*

Le budget eau et assainissement

1) Dépenses d'équipement d'assainissement :

La liste non exhaustive des projets budgétisés pour l'année 2012 :

*Travaux station d'épuration : débit mètre sortie, bypass
Travaux avenue Victor Mathieu, rue Lamartine, Boulevard Koenig
Création d'un caniveau pluvial, chemin des restanques
Travaux sur pluvial avenue Ste Marguerite
Etude schéma pluvial*

2) Dépenses d'équipement d'eau :

La liste non exhaustive des projets budgétisés pour l'année 2012 :

*Etude Hydrogéologique
Travaux source Obavis
Clôture sources
DUP périmètre de protection des sources
Chloration Coopérative, Rouve Gavot
Réfection réservoir les Claux ...*



La régularisation foncière des voies ouvertes à la circulation publique

Le Conseil Municipal a délibéré l'année dernière sur le lancement de la procédure de régularisation de l'emprise foncière des voies privées ouvertes à la circulation publique : avenue Victor Mathieu, route du Coulet, impasse du lotissement de La Tour, voie du lotissement du Brusquet.

La cession à la commune de ces voies est d'abord négociée à l'amiable avec leurs propriétaires, **pour l'euro symbolique avec report de COS** (coefficient d'occupation des sols). Ainsi, les propriétaires ne sont pas lésés et la commune peut intervenir pour l'entretien de la voie et des réseaux. Les cessions dont les négociations n'auraient pas abouti feront l'objet d'une enquête publique au terme de laquelle les terrains seront transférés d'office dans le domaine communal, sans

indemnité ni report de COS.

M. De Luca, expert foncier de la société SEREC missionnée par la commune pour mener à bien cette procédure, a expliqué lors de la réunion d'information sur les travaux de l'avenue Victor Mathieu le déroulement de la procédure et sa mission. Chaque propriétaire dont le terrain est traversé par une de ces voies recevra pour information une copie d'un document d'arpentage, dont il devra venir signer l'original en mairie.

Le service urbanisme et M. De Luca sont à votre disposition pour tout renseignement sur ce point :

Nelly LAPREE
serviceurbanisme@collobrieres.fr

Avenue Victor Mathieu

L'histoire de cette voie commence dans les années 60 : créée par la commune en même temps que la route du Coulet et la route des Mourats, elle avait pour but d'ouvrir un accès au lotissement de La Tour qui était alors la deuxième tranche du lotissement Sibille.

D'abord en terre, elle a été aménagée au fur et à mesure de l'ouverture à l'urbanisation des secteurs des Claux et des Mourats à la fin des années 70-début des années 80 : pose des réseaux eau et assainissement en 1985, revêtement en enrobés, puis éclairage public.

Aujourd'hui, la densification de ce secteur nous oblige au renforcement des réseaux d'électricité, de télécom, d'eau potable, d'assainissement, et d'eaux pluviales. En effet, plusieurs projets ont dû être refusés car les réseaux en place n'ont plus la capacité suffisante pour desservir de nouvelles habitations, et les derniers épisodes pluvieux ont mis en évidence la nécessité d'y développer le réseau pluvial.

Les travaux de réhabilitation que nous lançons aujourd'hui ont donc pour objectif de permettre l'urbanisation des terrains restant à bâtir, mais aussi d'améliorer la qualité de notre environnement en enfouissant les lignes électriques et téléphoniques aériennes disgracieuses.



Ces travaux seront réalisés en 2 tranches.

La 1^{ère} phase des travaux consiste aux 600 premiers mètres partant du croisement de l'avenue Sainte Marguerite jusqu'au transformateur EDF (lotissement Bastides des Claux). Elle débutera en juin prochain pour une durée de 3 mois.

Sur cette portion de l'avenue Victor Mathieu, les travaux à réaliser seront :

- la création d'un réseau pluvial,

- le renforcement et l'enfouissement des lignes téléphoniques, du réseau électrique et de l'éclairage public,

- le renforcement des réseaux d'eau et d'assainissement,

- la réfection des enrobés,

- l'aménagement d'aires de croisement.

C'est le Syndicat Mixte d'Electricité du VAR (SYMIELECVAR) auquel la commune adhère, qui est chargé des travaux de dissimulation des lignes électriques et téléphoniques aériennes.

Ces travaux porteront presque exclusivement sur l'assiette de la voie existante.

Ce choix a prévalu pour des raisons économiques : les travaux sont estimés pour le kilomètre que représentent les 2 tranches à **1 200 000 €**.

L'élargissement de la voie n'a pas été retenu car le surcoût que représentaient les soutènements de talus, les bordures, l'abattage d'arbres était trop important pour notre commune. De plus,

l'élargissement nécessitait des cessions plus importantes qui auraient fortement grevé le terrain des propriétaires riverains. Enfin, cela risquait d'entraîner une augmentation de la vitesse des véhicules et le stationnement anarchique sur les bas-côtés.

Nous avons donc décidé de rester sur l'emprise de la voie existante.

Organisation du chantier :

Durée : 10 semaines

Route barrée de 8h à 17h, avec circulation par la route du Coulet qui sera sécurisée. La voie sera rouverte à la circulation après 17h.

Les véhicules de secours pourront tout de même accéder à chaque habitation au besoin. Les services municipaux, le bureau d'études et le chef de chantier seront à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter, nous ferons tous de notre mieux pour réduire les désagréments induits par les travaux.

Subventions aux associations

Lors du Conseil Municipal du 5 avril 2012, les élus ont décidé à l'unanimité d'allouer des subventions pour l'année en cours aux associations. Malgré un contexte économique difficile, la municipalité continue de soutenir les

associations à but non lucratif qui œuvrent à l'animation du village en octroyant 8% du budget de la commune. Celles dont l'activité nécessite du personnel ont vu leur subventions maintenues.

ACPG ET CATM COLLOBRIERES anciens combattants	850 €
ASS DES ARTISTES ET CREATEURS	4 000 €
MICRO CRECHE	35 000 €
ASS PARENTS D'ELEVES	600 €
CLUB TAURIN	6 000 €
ASS SPORTIVE KARTING	7 500 €
ASS CULTURELLE	900 €
CANTARE FAN TUTTI	1 080 €
ESPACE JEUNE	15 000 €
COLLO GYM	4 500 €
PEP	200 €
COMITE DE JUMELAGE	2 500 €
COURSE PEDESTRE A.O.C.	2 500 €
L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG	500 €
LA BOULE NOIRE DES MAURES	3 150 €
REHABILITATION SAINT PONS	500 €
EURICA MEDI LAB	1 100 €

LE ROSEAU DU REAL MARTIN	500 €
ACASA	1 500 €
LES BALADEURS DES MAURES	720 €
LES RIGAOUS	600 €
PREVENTION ROUTIERE	100 €
PROTECTION DU SITE DE COLLOBRIERES	400 €
TENNIS CLUB COLLOBRIEROIS	4 000 €
UNION SAPEURS POMPIERS	200 €
ADOC	300 €
LES AMIS DE L'OLIVIER	300 €
VAR INITIATIVES	413,16 €
LA CONFRERIE DES CASTANAIRES	1 350 €
COMITE DES FETES	25 000 €
TRAIL NATURE COLLOBRIERES	4 000 €
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHATAIGNES DU VAR	8 500 €
LA FARCE	300 €

Présidente : Françoise PEISSELLON
Secrétaire : Annie FERRARA
Trésorier : Benoit BOURGOIS

Qui sont-ils? Que font-ils?

Regards sur nos associations

L'ACASA / ADMR

Le sigle A.C.A.S.A. à présent bien connu des Collobriérois signifie : Association Collobriéroise d'Aide de Service et d'Accueil.

Elle est affiliée à la grande structure nationale A.D.M.R. : Aide à Domicile en Milieu Rural.

Créée le 6 décembre 2006, elle fonctionne sous le statut des **Associations loi 1901**.

Ce n'est pas un service de la Mairie, laquelle met néanmoins des moyens matériels à sa disposition. Elle fonctionne de manière autonome. Totalement indépendante, elle est **gérée et animée par une équipe entièrement bénévole** qui ne perçoit ni salaire, ni indemnité. Elle a son siège et ses bureaux sur la place de la Mairie.

Comme son nom l'indique, elle a pour vocation d'aider à tous moments de leur existence toute famille ou individu, l'aide à la personne et le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes restant sa mission principale. Elle propose des **prestations diverses** : ménage, repassage, accompagnement pour les déplacements ou « les courses », bricolage, jardinage, garde d'enfants ...

Son champ de compétence ne se limite pas aux personnes dépendantes. Elle intervient également auprès de **tout particulier**, qui, s'il ne bénéficie pas d'une aide de l'Etat, du Conseil Général ou de tout autre organisme, peut bénéficier d'un **crédit d'impôt de 50%** du

coût des prestations.

L'ACASA a en outre un **rôle de conseil et d'accompagnement** dans l'accomplissement des démarches : constitution de dossiers de demandes d'aides, entrée et sortie d'hospitalisation, étude des prises en charges et autres formalités administratives.

Ses animateurs sont en relation constante avec les cabinets infirmiers et le médecin pour le suivi des personnes dépendantes ou malades.

Depuis sa création, l'ACASA a employé une quarantaine de personnes au service d'une **centaine de bénéficiaires**, tous Collobriérois, dont une grande partie de personnes âgées.

Aujourd'hui, elle compte 18 employés (dont 2 administratifs) au service d'une soixantaine de bénéficiaires.

Soucieuse de **maintenir le lien social**, depuis janvier 2009 l'ACASA organise sorties, piques niques et propose, lors d'un rendez-vous hebdomadaire ouvert à tous les seniors, adhérents ou non, tous les jeudis après-midi des activités ludiques (jeux divers, goûters, animations et autres activités) en fonction des demandes exprimées.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

ACASA - Place de la Libération

Tél : 04 94 21 44 09 - Mail : acasa.collo@orange.fr



Le CCAS aux lacs italiens

Le CCAS organise un voyage du 11 au 15 juin pour visiter les Lacs Italiens. Pour 470 €, le voyage comprend :

- le voyage en autocar grand tourisme
- Hébergement en hôtel *** chambre double
- Les visites guidées
- La pension complète du diner du jour 1 au petit déjeuner du jour 5
- Les déjeuners au restaurant
- Les transferts en bateau

-L'assurance assistance rapatriement

Le prix ne comprend pas :

- le supplément single 99 €
- L'assurance annulation 15 €
- Les déjeuners des jours 1 et 5
- Les boissons aux repas
- Les taxes de séjour à payer directement à l'hôtel
- Les entrées

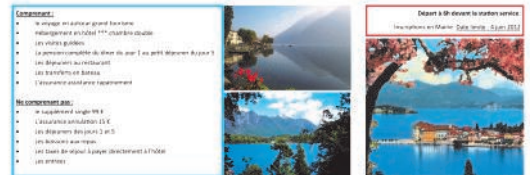
Le départ aura lieu à 6h devant la station service le 11 juin.

Inscriptions en Mairie. Date limite : 4 juin 2012

Le CCAS organise un voyage du 11 au 15 juin

Les Lacs Italiens

Prix du voyage : 470 € par personne



Plan canicule 2012

Cette année encore, dans le cadre du Plan Canicule, le Centre Communal d'Action Sociale de Collobrières se mobilise afin de **recenser les personnes les plus exposées** aux conséquences sanitaires d'une éventuelle vague de chaleur. Il se charge de constituer et de tenir à jour un registre nominatif des personnes âgées, porteuse d'un handicap, seules, fragiles ou isolées.

Afin de recueillir un certain nombre d'éléments, toutes les personnes souhaitant figurer sur le registre devront **se faire recenser auprès du CCAS**. L'inscription est facultative,

basée sur le volontariat. Elle peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (médecin, service d'aide à domicile, voisin, famille...).

Un petit guide « La canicule et nous » est disponible gratuitement. Il rappelle les **bons réflexes** à avoir en cas de fortes chaleurs, aussi bien pour les enfants que pour les adultes ou les personnes âgées.



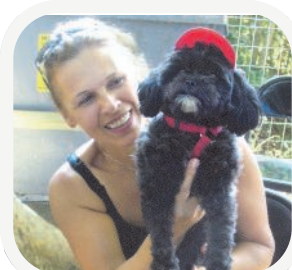
La Vie économique

Bienvenue aux nouveaux commerçants et aux nouveaux services

Michèle FAUVET propose ses services de toilettage et de garderie familiale (sans cage) pour tous les animaux.

Pour la contacter :

06 - 60 - 97 - 36 - 20.



Vous êtes nouveaux commerçants, vous proposez de nouveaux services, venez à l'Office de Tourisme et en Mairie pour vous faire connaître.

Vous apparaîtrez dans le Bulletin Municipal et sur le site internet :

www.collobrieres-tourisme.com

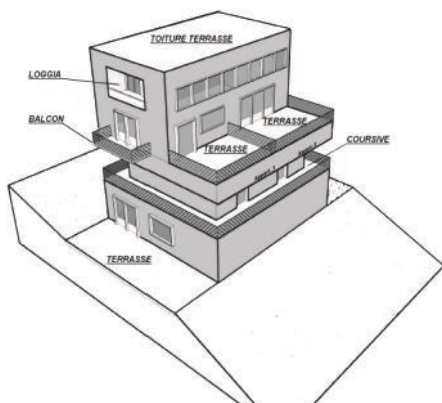
Réforme de l'urbanisme : ce qui change en 2012

Depuis le 1er mars dernier, d'importants changements sont entrés en vigueur en ce qui concerne l'urbanisme :

1 / Modification de la base de calcul des surfaces construites

Jusqu'à maintenant, la surface retenue pour déterminer les m² dits « constructibles » était la Surface Hors Œuvre Nette (SHON). Cette notion disparaît et est remplacée par celle de Surface de plancher.

Il s'agit désormais de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafonds supérieure à 1,80 mètres, et calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment. Sont exclues les surfaces non closes telles que les loggias ou balcons, les vides et trémies sous escaliers ou encore les surfaces affectées au stationnement.



2 / Modifications et précisions apportées au régime des autorisations d'urbanisme

Les régimes applicables aux travaux et constructions ont été quelque peu modifiés. Voici un récapitulatif, pour les travaux les plus courants dans le tableau suivant :

Attention : La transformation d'un local annexe (garage, grenier, grange, ...) en logement nécessite une autorisation préalable et crée de la surface de plancher.

3 / Modification des taxes d'urbanisme

Avant le 1er mars, une personne ayant effectué une construction payait la Taxe Locale d'Équipement, plus plusieurs autres taxes plus réduites (TDCAUE, TDENS...). Elles ont été remplacées par une taxe unique, la Taxe d'Aménagement, qui est calculée en fonction de la surface de construction réalisée. Le taux sur la Commune a été fixé à 5%.

Le service urbanisme peut vous aider à calculer le montant des taxes et participations d'urbanisme qui découleront de votre projet.

Lecture du tableau : ≤ inférieur ou égal ; ≥ supérieur ou égal

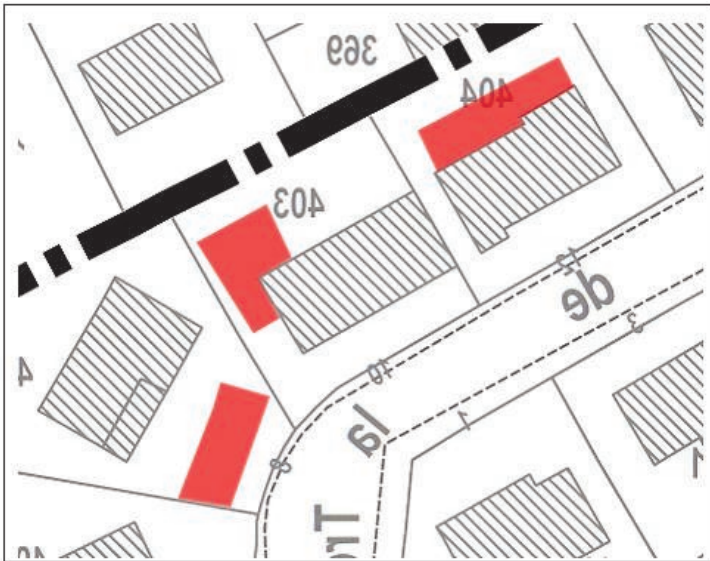
nouveau régime applicable aux travaux		
construction nouvelle	terrasse ou plateforme de plain pied	-> dispensée de formalité
	hauteur ≤ 12m <u>et</u> surface de plancher ≤ 5m ² <u>et</u> emprise au sol ≤ 5m ²	-> dispensée de formalité
	hauteur > 12m <u>et</u> surface de plancher ≤ 5m ² <u>et</u> emprise au sol ≤ 5m ²	-> déclaration préalable
	hauteur ≤ 12m <u>et</u> surface de plancher ≤ 20m ² <u>et</u> emprise au sol ≤ 20m ²	-> déclaration préalable
	hauteur ≤ 12m <u>et</u> surface de plancher ≤ 20m ² <u>et</u> emprise au sol ≤ 40m ² en zone U	-> déclaration préalable
piscine	au-delà	-> permis de construire
	emprise au sol bassin ≤ 10m ²	-> dispensée de formalité
	emprise au sol bassin ≤ 100m ² <u>et</u> couverture < 1,80m	-> déclaration préalable
clôture	au-delà	-> permis de construire
clôture	par délibération du conseil municipal	-> déclaration préalable
mur (hors clôture)	≤ 2m	-> dispensée de formalité
	> 2m	-> déclaration préalable
affouillement, exhaussement	hauteur ou profondeur > 2m <u>et</u> superficie ≥ 100m ²	-> déclaration préalable
	hauteur ou profondeur > 2m <u>et</u> superficie ≥ 2ha	-> permis d'aménager
travaux sur construction existante	travaux d'entretien ou de réparations ordinaires	-> dispensés de formalité
	ravalement, modification aspect extérieur	-> déclaration préalable
	changement de destination	-> déclaration préalable
	changement de destination <u>et</u> modification des structures porteuses ou de la façade	-> permis de construire

Si vous avez des projets de construction, prenez bien en compte ces nouveautés, et utilisez les nouveaux formulaires disponibles sur le site internet : www.service-public.fr

Le service urbanisme de la mairie reste à votre disposition pour vous donner de plus amples informations, permanence tous les mardis matin de 8h30 à 12h ou par email : serviceurbanisme@collobrieres.fr

4 / Majoration des droits à construire de 30 %

La loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, publiée au Journal Officiel le 21 mars 2012 permet de majorer les droits à construire de 30% pendant trois ans.



Les communes pourront toutefois refuser d'appliquer la majoration sur tout ou partie de leur territoire, à condition de prendre une délibération en ce sens. Dans le détail, le dispositif d'entrée en application est le suivant : la commune dispose d'un délai de 6 mois à compter du 20 mars 2012, pour étudier les conséquences d'une application de cette majoration de 30 % et rédiger une note d'information à destination du public. Cette note sera mise à disposition pendant un mois au minimum. A l'issue de la mise à disposition, les observations du public seront synthétisées et présentées au conseil municipal. L'entrée en vigueur de la majoration interviendrait automatiquement huit jours après le vote du conseil municipal, si ce dernier est favorable. En l'absence de toute décision du conseil municipal, la ma-

joration deviendrait de fait applicable neuf mois après la publication de la loi, soit le 20 décembre 2012.

La commune de Collobrières va faire réaliser dans les prochains mois, une étude sur les conséquences d'une application de la majoration. Vous serez ultérieurement informés des dates de la mise en consultation du dossier.

5 / Preuve de la légalité de la construction

La jurisprudence a sanctionné les demandes de travaux sur une construction existante dont l'existence légale n'avait pas été prouvée par le pétitionnaire.

Surtout si la construction se trouve en zone naturelle ou agricole, votre dossier de demande doit comporter la preuve de l'existence légale de la construction existante. Il s'agit :

- soit d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable) si la construction a été édifiée après 1943, date de mise en place des autorisations d'urbanisme,
- soit d'un élément apportant la preuve de la construction et de sa nature (habitation, grange, ...) si elle a été édifiée avant 1943 : acte authentique, extrait du cadastre, etc.



Hausse de la TVA, quel impact sur vos prochaines factures ?



Le taux réduit de TVA de 5,5% a été relevé à 7% pour certains biens et services.

Ainsi, les **services d'assainissement** sont soumis depuis le 1er janvier au taux de **7%**, alors que la **fourniture d'eau potable** reste au taux de **5,5%**. Les prochaines factures d'assainissement prendront en compte cette hausse.

L'adressage, un chantier nécessaire

Un bon adressage est le moyen le plus simple d'accéder à une personne et de lui acheminer du courrier. Cette **accessibilité** est **primordiale** pour La Poste mais également pour les pompiers, la sécurité et plus généralement pour tous les services publics.

Depuis 2009, la municipalité a lancé un **vaste plan de dénominations** des voies, rues et chemins de la commune. Et il y en avait besoin ! Entre la dernière dénomination qui datait de 1962 et l'évolution de l'urbanisation du village, il y avait de quoi se perdre...

A ce jour, Collobrières compte **112 rues** dont 47 nouvelles appellations et 18 sont encore à délibérer.



Après le **vieux village**, en partenariat avec l'Association de Protection du Site de Collobrières, le processus s'étend à présent aux **voies environnantes**.

En 2011, l'emplacement des CIDEX* a été amélioré dans le quartier des Grès.

En 2012, le circuit « Victor Mathieu - Les Mourats - Sainte Marguerite - rue des jardins » a été **entièrement réorganisé** avec la Direction de distribution de La Poste. Cette réorganisation sera mise en place dès la fin des travaux de la première tranche de Victor Mathieu.

Des numéros dans la voie seront attribués à chaque riverain. Ainsi, la localisation des habitations sera facilitée.

* (courrier individuel à distribution exceptionnelle : lieu de distribution groupé en campagne).

Des Services Techniques à la pointe

Ainsi, après l'achat :

- d'un **camion de ramassage** des ordures ménagères,
- d'un **véhicule électrique** pour le ramassage des déchets triés chez les commerçants,
- d'un **camion 3,5t multi-bennes**,
- d'un **tracteur agricole** destiné principalement au désherbage et débroussaillage,
- la dernière acquisition est un **tractopelle** utile à l'entretien des ruisseaux, des nombreuses pistes et à la décharge.

Parallèlement, le personnel désigné à la conduite de ces véhicules est formé au maniement des engins (CACES).



La Mairie poursuit sa politique de **renouvellement du matériel** des Services Techniques, dans le but d'offrir la plus large **autonomie** au moindre coût à ses personnels.

Paul GAUTIER, ancien Maire de Collobrières



Monsieur Paul GAUTIER nous a quittés le 10 mars 2012. Elu Maire de Collobrières le 22 mars 1965, il accomplit de nombreuses actions pour le village durant son mandat qui dura 6 ans. Sa première délibération prise concerna le captage de la source de Muret. Et il œuvra beaucoup sur l'eau et les sources afin de pérenniser l'approvi-

sionnement en eau des Collobriérois : création de gales pour le captage des sources en 1965, recherche d'eau pour le futur IME en 1966, adduction d'eau de Rouve Gavot et des Condamines en 1967, puits de la Rode en 1968,

Il fut également le Maire qui créa le boulevard Koenig, le deuxième camp de harkis en mettant à disposition le terrain ou mit le chauffage central au groupe scolaire. Pour la jeunesse, il a acquit la maison des jeunes en 1968 pour la mettre à disposition à travers un bail en 1971 et créa la classe enfantine en 1970.

C'est avec beaucoup de respect et de remerciements que nous lui disons au revoir.

Emploi saisonnier

La Mission Locale CORAIL organise l'action « emploi saisonnier » sur sa permanence de Collobrières.

Cette action s'adresse aux jeunes scolaires et étudiants de la commune, âgés de 18 à 25 ans qui ne sont pas habituellement suivis par la mission locale.

Aucune demande de mineur ne sera prise en considération.

Les inscriptions se feront à compter du mardi 2 mai jusqu'au 28 juin, unique-

ment sur rendez-vous le matin. Veuillez vous munir de votre cv lors de l'entretien.

Contactez la Mission Locale CORAIL dès à présent pour prendre rendez-vous :

04 94 12 60 40



Dix jeunes collobriérois à Ancelle

Du 30 avril au 04 mai 2012, dix jeunes de Collobrières ont pu découvrir les joies de la montagne au travers d'un séjour, organisé et financé par le Conseil Général et la Ligue de l'Enseignement, à Ancelle tout près du Parc National des Ecrins.

Au programme de ces 5 jours : sport, découverte du patrimoine naturel de la région, sensibilisation au développement durable, et nuitée sous Yourte.

En effet, ces dix Collobriérois accompagnés de leur animatrice, Farah Harchi, ont profité des charmes de la vallée du Champsaur grâce à des randonnées VTT, pédestres, des courses d'orientation ... le tout encadré par des Brevets Professionnels.

Ils ont pu tester leur agilité en altitude



lors d'un parcours aventure à travers les arbres du Parc National et développer leur sens artistique via l'activité « Land

Art » (utilisation d'objets naturels pour créer des formes artistiques). Ce séjour était également placé dans une démarche écocitoyenne.

Nos jeunes y ont participé en découvrant et dégustant des produits bio et/ou locaux cultivés et éle-

vés dans les fermes des environs.

Ces 5 jours se sont terminés, bien sûr, par la traditionnelle soirée dansante et festive !

Ces dix collobriérois et leur animatrice ont été ravis de leur séjour et en garderont des souvenirs plein la tête qu'ils partageront avec leurs familles et amis.

Accueil de Loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans

Vacances d'ÉTÉ
Les inscriptions se feront à partir du 20 Juin

au Service Jeunesse de la Mairie et à l'accueil périscolaire

Nombreuses activités proposées : piscine, sorties plage, sports collectifs, activités manuelles, sorties culturelles

Fin de l'accueil périscolaire le 3 juillet.
L'accueil de loisirs sera ouvert jusqu'au mercredi 27 juin.

Service Jeunesse

Tél : 04-94-13-83-85

Service Périscolaire

Tél : 04-94-48-01-11

Le service Jeunesse et l'Espace Jeunes/ La Passerelle organisent le **Mercredi 6 Juin 2012 à 17h** une sortie à Châteauvallon pour assister à une représentation de l'Ecole de l'Opéra de Pékin « Au bord de l'eau ».

A partir de trente personnes inscrites, un bus sera mis à disposition par le Conseil Général.

Cette sortie est ouverte à tout le monde.

Prix spécial adhérent :

- 13 euros pour les adultes
- 8 euros pour les jeunes (jusqu'à 17 ans inclus)

Inscriptions et renseignements auprès de l'Espace Jeunes :

04.94.66.96.58





50 ans après...

Une **exposition** retraçant les **50 ans de la fin de la guerre d'Algérie** se déroulera du **6 au 8 juillet** dans la salle des Mufus.

A cette occasion, nous recherchons des photos, archives, objets personnels sur les trois périodes suivantes :

- Avant la guerre : souvenirs de la vie en Algérie,
- Durant la guerre : photos des unités, documents, archives, objets,
- Du rapatriement à la reconstruction.

Pour tous renseignements merci de vous adresser à :

- Association des Anciens Combattants : Monsieur Daniel DROUHIN
- Association Espace Jeunes : Mélanie RENAUDIER
- Mairie de Collobrières : Liliane CHAKOUR

Une conférence débat sera organisée le 6 juillet par l'historien Jean-Jacques JORDI, spécialiste de la guerre d'Algérie.

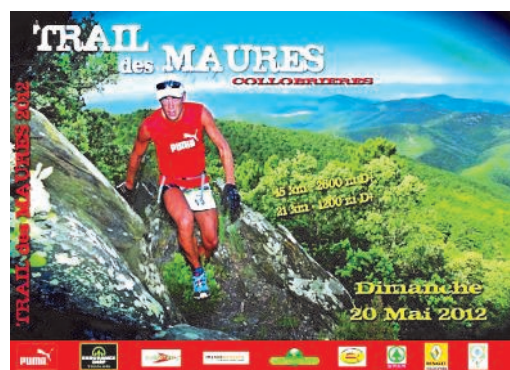
Pour plus de renseignements :
Liliane CHAKOUR au 04 94 13 83 85



La **8e édition du Festival de la Nature** se déroule sur 4 jours cette année avec une randonnée le vendredi guidée par l'Association des Baladeurs des Maures, une grande manifestation le week-end et une journée réservée

Vendredi 18 Mai, Samedi 19 Mai et Dimanche 20 Mai
VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS AVEC LA NATURE ET LES MAURES !

aux scolaires le lundi. Le dimanche, l'association du **TRAIL DES MAURES** organise la 4e édition de son épreuve à travers les plus beaux et difficiles sommets des Maures.



1ère BIENNALE du VITRAIL de COLLOBRIERES

L'Association des Artistes et Créateurs de Collobrières (A.A.C.C.) organise la 1ère biennale du vitrail de Collobrières dans le but de **faire découvrir** au grand public **le travail des artistes et artisans vitraillistes**, de contribuer à leur notoriété, de susciter des vocations et perpétuer l'art du vitrail.

Du Samedi 9 au Dimanche 17 juin 2012, vous pourrez découvrir dans les salles municipales et à

l'Atelier **Agosta**, plus d'une dizaine de vitraillistes venus de toute la Région PACA. Certains présenteront en exclusivité des œuvres exceptionnelles et inédites comme la maquette du futur vitrail de la gare Saint Charles de Marseille.

Pour plus d'informations, rendez-vous à l'Atelier Agosta ou sur internet à l'adresse suivante :

blog.atelier-agosta.fr

Les autres événements en Mai, Juin, Juillet et début Août !

Samedi 5 mai :

Loto inter-bars

Rando théâtre

Mardi 8 mai :

Cérémonies commémoratives

Concert des Rigaous

Dimanche 13 mai:

Déjeuner Saint Pons

Rando théâtre

Samedi 19 mai:

Festival Nature

Rando théâtre

Dimanche 20 mai:

Festival Nature

Trail des Maures

Dimanche 27 mai :



Rando théâtre

Jeudi 31 mai :



Collecte de sang aux Moufus

Samedi 2 juin :

Théâtre

Dimanche 10 juin :

Loto Crèche

Dimanche 10 juin au 17 juin :

Biennale du vitrail

Samedi 16 et dimanche 17 juin :



Anniversaire des Rigaous

Lundi 18 juin :

Cérémonies commémoratives

Jeudi 21 juin :



Fête de la musique

Samedi 23 juin :

Spectacle de danse



Fête champêtre

Dimanche 24 juin :

Loto Collo'gym

Vendredi 13 juillet :

Fête Nationale

Samedi 14 juillet :

Cérémonies commémoratives

Fête Nationale

Samedi 28 juillet :



Fête Taurine

Dimanche 29 juillet :

Fête Taurine

Dimanche 12 août :



Fête des Fontaines

Lundi 13 août :

Spectacle Cabaret Bal

Mardi 14 août :

Orchestre

Mercredi 15 août :

Cérémonies commémoratives

Magic Boys

Dossier spécial : Rappel des lois

La sécurité routière - L'urbanisme - La jeunesse



Adjudant Patrick ETHEVE,
commandant la Brigade de
Proximité de Collobrières.

*Adjudant Ethève, l'actualité nous oblige à reconsidérer la **dangerosité** de la D14, en direction de Pierrefeu. Quelles recommandations pourriez-vous faire aux usagers que nous sommes ?*

« La D14 est effectivement une route dangereuse, parce qu'avec des tronçons étroits, utilisée par des automobilistes, des motocyclistes, des cyclistes, des chauffeurs de camions et de bus. Il faut que **nous apprenions à la partager**. Le site de Roumagayrol, au lieu-dit l'Arboretum, provoque un intense trafic de camions avec remorques. Depuis octobre 2011, le flux a notablement augmenté par la fermeture d'autres sites d'enfouissement des déchets dans le département ou ceux limitrophes, et ceci jour et nuit ! Le tronçon Pierrefeu-Roumagayrol n'est pas adapté au trafic intense de poids lourds. La période touristique apporte son lot de véhicules supplémentaires et de camping-cars. Durant les week-ends, on ne relève pas trop de camions mais une forte circulation de vélos et motos. Depuis Juillet 2010, on déplore 2 accidents mortels sur ce tronçon et 5 accidents corporels avec blessés. **La vitesse est bien sûr limitée à 90 km/h**, comme sur toutes routes départementales, mais il est vrai que certaines portions pourraient être limitées à 70 km/h (reconnues dangereuses, avec problèmes d'enrobés, de dénivelés ou en zones habitées). »

Quelles sont les causes les plus courantes des accidents ?

« En fait, cette **vitesse** n'est pas adaptée à la route : rouler à 90 km/h selon les endroits entraîne une grande prise de risques, et parfois l'accident se produit suite à un défaut de maîtrise du véhicule. **L'alcoolémie** est aussi cause d'accidents (une dizaine de procédures depuis Juillet 2010), tout comme **le téléphone au volant** ou **les pneus lisses** (sur chaussée glissante). En tout cas, le **comportement de l'usager** reste primordial et décisif sur la route, tout comme l'attention qui diminue sur les trajets du quotidien. »

Qu'en est-il sur les autres départementales de la commune ?

« Sur la D39 (Gonfaron), la D41 (Bormes), la D14 (Grimaud) ou la D214 (la Chartreuse de la Verne) on relève très peu de problèmes malgré une circulation importante notamment avec les cyclistes, preuve que ça n'est pas la **largeur de la route** qui est mise en cause dans les accrochages mais bien la **vitesse à laquelle on roule**. »

Quelles mesures mettez-vous en œuvre pour diminuer le caractère dangereux de la D14 ?

« Nous prenons en compte tous ces problèmes. Notre **présence sur le terrain** fait rappeler aux usagers les règles de conduite et de circulation.

Nous sommes en relation avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (ex DDE du Conseil Général), les services de la Préfecture. Nous organisons des réunions avec l'autorité administrative et judiciaire afin de les informer. Pour essayer de réduire la vitesse, nous mettons en place des **contrôles avec voitures banalisées**, et les jumelles radar. **Nous contrôlons aussi les camions et les bus**, notamment au niveau des infractions au code de la route en matière de transport. »

Que dire de nos pratiques à l'intérieur du village ?

« Je rappelle que l'on doit respecter la vitesse (50 km/h) et l'adapter aux circonstances (piétons, terrasses, marché, ...) à l'intérieur du village. Le souci majeur reste le stationnement. **La D14**, qui traverse le village, (Bd Lazare Carnot) **est un axe prioritaire**, un axe de secours + le pont Neuf + la Rue Jean Jaurès. **Ces rues doivent rester libres, et le stationnement est interdit sur les trottoirs**, notamment pour le passage du camion poubelles. Il ne faut pas oublier que les personnes qui viennent dans le village (touristes) reproduisent naturellement nos pratiques, et ne restent pas stationnées 10 minutes, comme les villageois pourraient le faire mais souvent bien plus ! Je ne pouvais pas faire l'impasse sur les priorités de circulation souvent enfreintes. Lorsqu'il n'y a pas d'indication contraire (STOP, Cédez le passage), **la priorité est à droite dans le village**, et notamment au bout du Pont Neuf (Cours Louis Blanc). En revanche, sur le nouveau rond-point devant la station-service, **on laisse passer le véhicule qui vient de la gauche !** »



Priorité à droite

Le véhicule venant de droite est prioritaire

Stationnement interdit

Tout stationnement est formellement interdit

Stop

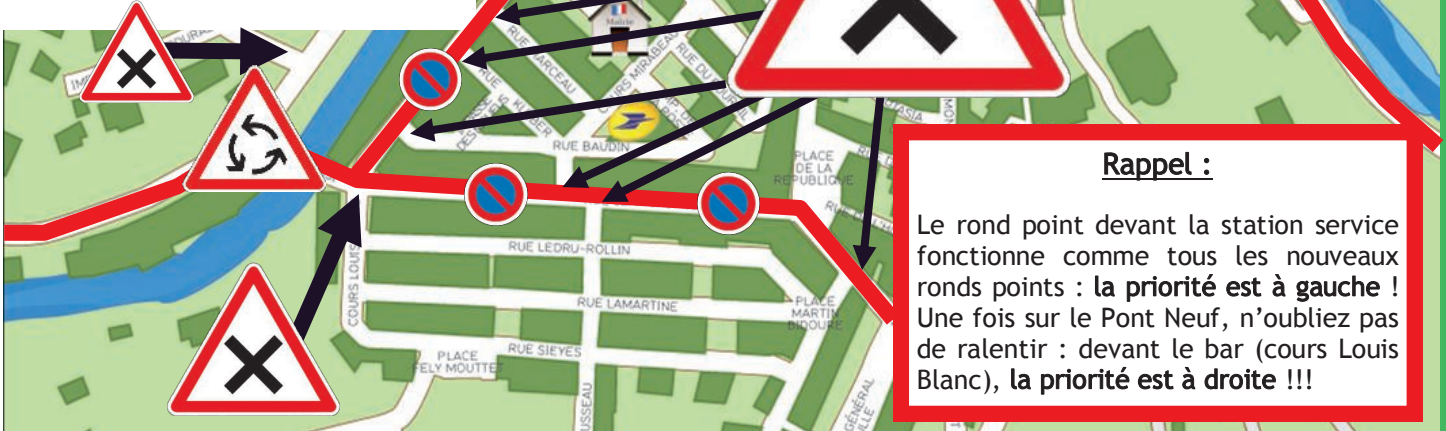
Il faut marquer un temps d'arrêt

Rond point

Priorité au véhicule venant de gauche

Axes prioritaires

Les camions doivent pouvoir circuler librement



Rappel :

Le rond point devant la station service fonctionne comme tous les nouveaux ronds points : **la priorité est à gauche !** Une fois sur le Pont Neuf, n'oubliez pas de ralentir : devant le bar (cours Louis Blanc), **la priorité est à droite !!!**

Dans un tout autre domaine, déplorez-vous des comportements à risque concernant notre jeunesse ?

« Il y a, en effet, des comportements qui doivent interpeller les parents. Jusqu'à présent, les jeunes se réunissaient dans le cadre de « rave-party », c'est-à-dire, dans des sites en extérieur, non autorisés, avec sono amplifiée. On en compte 2 par an à Collobrières. Un autre type de rassemblement se développe en France : les **soirées en intérieur**, avec l'accord des parents, **SANS les PARENTS**. Les adolescents en profitent pour faire des concours de prise d'alcool. En y associant l'usage de stupéfiants chez des jeunes qui ne consomment pas le reste de la semaine, on aboutit à des gestes non maîtrisés (bagarres) voire des agressions sexuelles. Ce type de comportement se développe en France. Parents, adultes, **SOYEZ VIGILENTS !** Les bars organisent des soirées à thèmes ; les conducteurs éméchés reprennent ensuite le volant avec tous les risques accidentels qui s'en suivent. Les tenanciers ne sont pas responsables pénalement mais il serait souhaitable qu'ils fassent prendre conscience à leurs clients de leurs limites, quitte à leur demander les clés des véhicules. »

Vous avez récemment convoqué des mises en causes dans des affaires d'urbanisme. Qu'en est-il ?

« Fin novembre 2011, consécutivement aux intempéries, nous avons été mandatés par la Préfecture

du Var pour survoler les zones sinistrées et constater les **atteintes à l'environnement** par l'urbanisation dans le Massif des Maures, qui est un espace très protégé. Une dizaine de procédures pour infraction à l'urbanisation et atteinte à l'environnement ont été ouvertes. C'est une opération qui sera reconduite annuellement. Il est souhaitable que **les personnes désireuses de réaliser des travaux aillent en Mairie** se renseigner sur les démarches à suivre, sous peine de devoir remettre leur terrain à l'état d'origine ! »

Pour finir, quelles sont les principales missions de la Gendarmerie ?

« La Gendarmerie Nationale est habilitée à **constater toutes les infractions** dans tous les domaines et en relation avec tous les ministères (justice, défense, commerce, agriculture, santé, ...). Toutes les infractions sont transmises au Procureur de la République qui décide de l'opportunité des poursuites. Nous travaillons également à la **prévention** et à la **sécurité** de la population.

Pendant la période estivale, du 1er juillet au 31 août, la Brigade de Proximité de Collobrières est renforcée par 4 gendarmes supplémentaires dans le cadre du Détachement de Surveillance et d'Intervention Vert pour la **surveillance du Massif des Maures** ».

Je n'oublie pas ...

- Les **élections législatives** les 10 et 17 juin. Les 577 députés de l'Assemblée Nationale sont élus pour 5 ans au suffrage universel direct au scrutin majoritaire à deux tours par circonscriptions.

- Que depuis 1999, tous les **jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, dans les 3 mois qui suivent leur 16ème année.** La Mairie leur remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement car elle sera exigée pour des inscriptions à des examens ou concours type CAP, BEP, Baccalauréat, et permis de conduire.

- Si mon enfant utilise les **transports scolaires** à la rentrée 2012, je dois retirer le dossier d'inscription en Mairie dans le courant du mois de Juin, afin de le remplir au plus tôt.

Petite note de saison

« Avec le printemps, comme bien souvent dans notre beau pays, voici de retour le temps des élections.

Cette année particulièrement puisqu'après avoir choisi le locataire du Palais de l'Elysée, nous allons devoir choisir ceux du Palais Bourbon dans quelques semaines. (Vous ne trouvez pas que ça fait beaucoup de palais pour une république ?)

Pour nombre d'entre nous, voter paraît quelque chose de naturel voire même de banal.

Pour la municipalité, une élection représente une charge de travail conséquente, de quoi occuper le personnel communal de longues heures. Me viennent à l'esprit :

- Tenir à jour la liste électorale
- Préparer les cartes d'électeur et les envoyer
- Mettre en place les panneaux électoraux
- Préparer le bureau de vote (ouf, il n'y en a qu'un à Collobrières),
- Organiser la journée du vote, prévoir les bénévoles du bureau, s'assurer du bon déroulement du scrutin
- Faire le dépouillement et transmettre les résultats à la préfecture.
- Dès le lendemain du vote, remettre dans sa configuration habituelle le local, démonter les installations devenues inutiles et recycler certains matériels dont les bulletins de vote en trop qui sont réutilisés illico comme papier brouillon en Mairie.

Cela me rappelle l'histoire des premiers bulletins de vote utilisés dans la Grèce antique.

A Athènes, les lois étaient votées à main levée et à la majorité simple par l'Ecclesia, une assemblée de 6 000 citoyens ; chacun pouvait y participer. Pour se protéger de la tyrannie, l'Ecclesia pouvait bannir pour 10 ans un citoyen jugé dangereux pour la démocratie, en procédant à un vote où les bulletins de vote étaient des tessons de céramique sur lesquels était inscrit le nom de la personne à expulser. C'était donc les votes CONTRE ! Ces bouts de céramique, ostrakon en grec, ont donné leur nom à cette pratique : l'ostracisme.

Il est dit qu'après le vote ces bouts de céramique étaient ramassés à la pelle et utilisés pour réparer les chaussées athéniennes.

L'histoire n'est donc qu'un éternel recommencement, paraît-il »

Michel Armandi

